

**Association Française de Développement
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**

Délégation Grand Sud-Ouest
C% Association Vélo
2, rue de la Daurade 31000 Toulouse
Tel/Fax: 05 61 11 87 09

Toulouse, le 1er Février 2000

à Mr Philippe MARTIN, Président
Conseil Général du Gers

Hôtel du Département 81, route de Pessan 32000 Auch
tel: 05 62 67 40 40

Objet: demande d'un programme
départemental de "Véloroutes et
Voies Vertes dans le Gers"

Monsieur le Président,

En Septembre 1998 nous vous avons transmis la copie de notre lettre au Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, dans laquelle nous lui demandions d'adopter une politique régionale favorable aux itinéraires cyclables.

Je vous transmets aujourd'hui le texte de la contribution de l'AF3V à l'atelier "Tourisme itinérant" réuni à Castelsarrasin le 12 Octobre 1999, dans le cadre de la préparation du schéma régional de développement tourisme:

"Pour un réseau de Véloroutes et Voies Vertes en Midi-Pyrénées, facteur de développement touristique".

Dans ce document nous faisons des propositions pour que la Région Midi-Pyrénées décide un programme de Véloroutes et Voies Vertes, dans le cadre de son Contrat de Plan, incluant:

- la Voie Verte des Deux Mers le long du canal
- la Véloroute Montauban-Cahors-Souillac.

Nous proposons aussi que le Conseil Régional soutienne, et inscrive au Contrat de Plan, l'itinéraire de la "Véloroute de la vallée du Lot", que l'Entente Interdépartementale pour la Vallée du Lot a retenu comme projet de développement.

Nous souhaitons enfin que le Conseil Régional joue un rôle de coordination des nombreux autres projets locaux, par exemple en élaborant un "Schéma régional des Véloroutes et Voies Vertes à vocation touristique".

Lors des Assises Régionales du Tourisme tenues les 31 Novembre et 1er Décembre, la synthèse des travaux des ateliers a repris comme un thème important le rôle du tourisme itinérant, et a proposé de retenir cinq objectifs prioritaires pour développer la randonnée à vélo (cf page 53):

- "Définir un schéma régional des voies cyclables à vocation touristique en liaison avec les schémas départementaux,
- "Aménager la voie verte le long du Canal des Deux mers entre Atlantique et Méditerranée,
- "Mettre en oeuvre le projet de création d'un itinéraire cyclable dans la vallée du Lot en synergie avec la remise en navigabilité de la rivière,

./..

- "Engager une réflexion avec les producteurs, les associations et les prestataires concernés pour la mise en place d'une stratégie de promotion ou de commercialisation adaptée,
- "Définir avec les usagers, les prestataires d'hébergements et les réparateurs et loueurs de cycles, les conditions d'accueil et les services spécifiques nécessaires pour satisfaire cette clientèle.

Le texte de notre Contribution à l'atelier "Tourisme itinérant" vous présente une première liste des projets d'itinéraires cyclables d'intérêt touristique existant aujourd'hui dans la région Midi-Pyrénées (voir pages 37, 38 et 39).

Il donne aussi une analyse de la demande des cyclistes pour des itinéraires sécurisés et balisés (pages 8 à 13).

Il montre que la randonnée à vélo, à la demi-journée, à la journée ou sur plusieurs jours, sera un important facteur de développement touristique pour tous les Départements qui aménageront des itinéraires cyclables, surtout s'ils s'intègrent dans un réseau régional et national.

Le Département du Gers apparait comme délaissé, puisqu'aujourd'hui aucun des projets recensés ne le traverse.

En réalité le développement de ces projets conduira à "entourer le Département du Gers" d'itinéraires cyclables importants:

- la "Voie Verte des Deux Mers", au nord, le long du canal latéral à la Garonne;
- la "Véloroute Garonne-Pyrénées-Adour", au sud, projet de l'AF3V, qui sera réalisé en Haute-Garonne par le Département, et qui relierait Toulouse à Bayonne, en passant par Tarbes et par la vallée de l'Adour.

Et il serait très facile d'aménager des itinéraires cyclables départementaux de grand intérêt.

Ainsi le **Département du Gers pourrait aménager une "Véloroute de la vallée de la Baïse"** (Buzet, Nérac, Condom, Valence sur Baïse, Mirande, Trie sur Baïse) qui aurait un grand potentiel touristique puisqu'elle serait reliée au nord à la "Voie Verte des Deux Mers" (par Nérac et Buzet), et au sud à la "Véloroute Garonne-Pyrénées-Adour" (par Trie-sur-Baïse).

Elle serait parallèle à la partie navigable de la Baïse, et favoriserait des synergies entre tourisme fluvial et tourisme à vélo. Elle passerait par des sites touristiques majeurs, notamment l'abbaye de Flaran. Enfin, elle serait facile à relier au centre urbain d'Auch, ce qui est un atout.

Nous demandons donc au Conseil Général du Gers de lancer un "schéma départemental des Véloroutes et Voies Vertes", permettant au Gers de s'inscrire dans les itinéraires régionaux en cours d'élaboration.

Ce schéma devrait comprendre au minimum le projet de "Véloroute de la vallée de la Baïse", et pourrait comprendre d'autres itinéraires, par exemple de liaison avec Toulouse, de liaison avec les Landes et la vallée de l'Adour via Villeneuve-de-Marsan,

Notre Association est disponible pour travailler en partenariat avec les services du Conseil Général, et ceux du Comité Départemental du Tourisme, aussi bien lors de la définition des itinéraires que lors de leur promotion, par exemple par l'élaboration de "topo-guides".

Nous espérons que vous soutiendrez ces projets de Véloroutes et Voies Vertes dans le Gers, car ces aménagements sont porteurs de développement touristique local.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Mr Julien SAVARY

Délégué Régional de l'AF3V, Vice-Président de l'Association
Vélo

PJ: - contribution de l'AF3V à l'atelier "Tourisme itinérant" (document de 42 pages)
- dépliants de l'AF3V (par pli séparé)